## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**



## **Finition Soak Off**

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Finition Soak Off

Déclinaisons : /

Références: NLPR

## 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET

UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Utilisation de la substance/mélange :** Gel de finition, destiné à la manucure professionnelle.

#### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Personne responsable: M'Novae – 120 Boulevard Ampère ; 79180 CHAURAY

Téléphone :05.49.28.20.95Web site :https://mnails.fr

e-mail: reglementaire@mnovae.fr - info@mnails.fr

#### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Pays	Organisme/société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centre-antipoison.net	+33(0)1 45 42 59 59	-

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

## Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon WE/1272/2008 (CLP) du mélange

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 **H335** Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### 2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Mot d'avertissement : Attention
Pictogramme : SGH07

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs inflammables Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Libellé des conditions d'emploi

Réservé aux professionnels Éviter le contact avec la peau

Lire attentivement le mode d'emploi

#### Conseil de prudence Prévention

P102 Tenir hors de la portée des enfants.

P210 Tenir éloigner de la chaleur, des étincelles, des flammes ouvertes ou des surfaces

chaudes - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé

P235 Tenir au frais.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P261 Éviter de respirer les poussières /fumées /gaz /brouillards / vapeurs /aérosol

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation
P370 + P378 En cas d'incendie : utiliser ... pour l'extinction

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage / une protection auditive

#### Conseil de prudence Intervention

P302 + P352

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos

dans une position où elle peut confortablement respirer

P302+P352 SI SUR LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/consulter un médecin
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Date de création: 10/09/2025

Date de révision : 10/09/2025

## Conseil de prudence Stockage

Référence : RG\_FINITION\_SOAK\_OFF\_FDS

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé.

P405 Garder sous clef

## Conseil de prudence Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et

nationales.

## 2.3. AUTRES DANGERS

Les substances contenues dans le produit ne répondent pas aux critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (Règlement (EC) No.1907/2006).

Les substances contenues dans le produit n'ont pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1. SUBSTANCES

Non inclus.

## 3.2. MELANGES

Nom INCI <sup>(1)</sup>	Nom IUPAC <sup>(2)</sup>	CAS	EINCS	%	Fonction <sup>(1)</sup>	Classificati on CLP <sup>(3)</sup>
ALIPHATIC URETHANE METHACRYLATE	-	82339-26- 2	-	50 — 75		H315, H319, Attention SGH07
ISOBORNYL METHACRYLATE	Exo-1,7,7- trimethylbicyclo[2 .2.1]hept-2-yl methacrylate	7534-94-3	231-403-1	10 — 25	Filmogène	H315, H319, H335; H412; SGH07, SGH09

		.,,			-,,		
TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE	2,2-bis({[(2- methylprop-2- enoyl)oxy]methyl} )butyl 2- methylprop-2- enoate	3290-92-4	221-950-4	5 — 10	Filmogène	H411, SGH09	
CELLULOSE ACETATE BUTYRATE			618-381-2	1 — 5	Filmogène	H312, SGH07, Attention	
BUTYL ACETATE butyl acetate		123-86-4	204-658-1	1-5	Agent masquant; Solvant	H226, H336; Attention, SGH02; SGH07	
ETHYL ACETATE ethyl acetate		141-78-6	205-500-4	1-5	solvant, agent parfumant	H225, H336, H319, Danger, SGH02, SGH07	
PENTAERYTHRITYL TETRAMERCAPTOPROPI ONATE	3-[(3- sulfanylpropanoyl )oxy]-2,2-bis({[(3- sulfanylpropanoyl )oxy]methyl})prop yl 3- sulfanylpropanoat e	7575-23-7	231-472-8	1-5	Filmogène	H302, H410, H400, H317, Attention, SGH07, SGH09	
ETHYL TRIMETHYLBENZOYL PHENYLPHOSPHINATE	METHYLBENZOYL phenyl(2,4,6-		282-810-6	1-5	Filtre UV	H317, H411, Attention, SGH07, SGH09	
BENZOYL ISOPROPANOL	2-hydroxy-2- methyl-1- phenylpropan-1-	7473-98-5	231-272-0	1 — 5	Agent filmogène	H302; H412; Attention,	

Référence : RG\_FINITION\_SOAK\_OFF\_FDS

Référence : RG_FINITION_SOAK_OFF_FDS	Date de création : 10/09/2025	Date de révision : 10/09/2025
--------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

ВНТ	2,6-di-tert-butyl- 4-methylphenol	128-37-0	204-881-4	0 - 0,1	Antioxydant, Parfum	H410, Attention, SGH09
HYDROQUINONE	benzene-1,4-diol	123-31-9	204-617-8	< 0,02	Antioxydant, Décolorant, Parfums, Réducteur	Source: Harmonisé , H351, H341, H302, H318, H317, H400, Danger, SGH08, SGH05,
P-HYDROXYANISOLE	P-HYDROXYANISOLE  1-Hydroxy-4- methoxybenzene		205-769-8	< 0.02	Agent réducteur / Antioxydant	H302; H317; H319; GHS07; Wng
CI 60725	1-hydroxy-4-[(4- methylphenyl)ami no]-9,10- dihydroanthracen e-9,10-dione	81-48-1	201-353-5	0 — 0,1	Colorant	H317, Attention, SGH07

(1) Source: Cosing (<a href="https://ec.europa.eu/">https://ec.europa.eu/</a>)(2) Source: ECHA (<a href="https://echa.europa.eu/">https://echa.europa.eu/</a>)

(3) CLP: « Classification, Labelling, Packaging « ; En gras: Classification harmonisée (source ECHA)

Il n'existe aucun ingrédient supplémentaire qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et aux concentrations applicables, soit classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, soit PBT, vPvB ou substance préoccupante équivalente, ou à laquelle une limite d'exposition professionnelle a été attribuée et qui nécessite une déclaration dans cette section.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Recommandations générales : Remettez au médecin la fiche de données de sécurité.

Respectez les consignes de sécurité et d'utilisation sur

l'étiquette.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements et chaussures

contaminés. Nettoyer les surfaces de contact avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Laver les vêtements avant de les reporter. Si une irritation ou une réaction allergique

surviennent, consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15

minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Premiers soins après inhalation**: Amener la personne à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée,

administrer une respiration artificielle et appeler un médecin.

Si les symptômes se développent et persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion :

Laver la bouche avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire. Amener la personne à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'ingestion de la substance et si la personne exposée est consciente, lui donner une petite quantité d'eau à boire. Arrêter l'eau si la personne a besoin de vomir car cela peut être dangereux. Ne pas provoquer de vomissements sauf si le personnel médical le dit. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissements ne pénètrent pas dans les poumons. Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Veiller à une bonne circulation de l'air. Desserrer les vêtements serrés tels qu'un col, une cravate ou une ceinture.

#### 4.2. SYMPTOMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET RETARDES

Contact avec la peau Brûlures, rougeurs, sécheresses, et réactions allergiques

peuvent survenir.

**Contact avec les yeux** Larmoiement, brûlure, rougeurs, irritations.

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, une toux,

une irritation de la muqueuse nasale, des maux de tête, des

étourdissements, de la somnolence.

**Ingestion** Problèmes gastriques, nausées, vomissements, diarrhées

# 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS SPECIAUX NECESSAIRES

Pas de traitement spécifique. En cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités, contacter immédiatement un centre antipoison. Après un examen complet de la victime, le médecin décide quelle démarche de soin devra être prise.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

Le produit contient des composants inflammables.

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser du dioxyde de carbone, des poudres extinctrices sèches, de la mousse, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu. Eviter l'utilisation d'un jet d'eau pour contrôler les feux.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Lors de la combustion du produit / mélange, des vapeurs toxiques peuvent être émises.

Les produits de décomposition peuvent inclure les substances suivantes :

- dioxyde de carbone
- monoxyde de carbone
- traces de composés organiques volatiles
- autres gaz toxiques

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial fonctionnant en surpression. Des vêtements pour pompiers (y compris casques, bottes et gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 fourniront un niveau de protection de base en cas d'incident chimique.

Retirer toutes les sources d'inflammation. Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet et individuel lors de l'entrée dans un endroit confiné où il existe un risque exposition aux vapeurs ou aux produits de combustion. Ne pas laisser les écoulements provenant des incendies entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Isoler immédiatement les lieux et éloigner toutes les personnes de la zone de l'accident. A proximité d'un incendie. Ne pas entreprendre d'action qui pourrait comporter des risques personnels ou sans formation adéquate. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie s'il n'y a aucun risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

## RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

#### **Intervenants indirects**

Ne pas entreprendre d'action pouvant comporter des risques personnels ou sans formation appropriée.

Évacuer les zones environnantes. Empêcher l'entrée au personnel non protégé. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Bloquer toutes les sources d'inflammation. Éviter de fumer, les flammes nues et toutes les sources d'inflammation dans la zone dangereuse.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

#### **Intervenants directs**

Si la gestion du flux nécessite l'utilisation de vêtements spéciaux, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir également la section 8 pour des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

#### 6.2. PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Empêcher le produit de se répandre dans l'environnement. Ne pas le laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les cours d'eau ou dans les eaux usées. Informer les autorités spécifiques si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

#### 6.3. MATERIEL ET METHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Arrêter les fuites si c'est sans risque.

Absorber les petits déversements avec des solides inertes (comme de la vermiculite, de l'argile ou de la terre de diatomée) et balayer/déblayer dans un contenant à déchet. Conserver dans un récipient partiellement rempli et fermé jusqu'à élimination. Laver la zone de déversement avec une solution détergente et aqueuse forte ; rincer à l'eau, mais minimiser l'utilisation d'eau durant le nettoyage. Ne pas rincer à l'égout.

Pour des déversements importants, Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles ou d'explosion. Approcher la source de déversement en amont du vent. Empêcher l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver et disposer la quantité déversée dans un système de traitement des rejets ou procéder comme suit. Contenir et recueillir tout

écoulement avec un matériau absorbant non combustible, tel que du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la diatomée et éliminer le produit dans un récipient conformément à la réglementation locale.

Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Éliminer par l'intermédiaire d'une société agréée pour l'élimination des déchets.

Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé.

#### 6.4. REFERENCES AUX AUTRES SECTIONS

Information de contact : Rubrique 1

Informations sur la manipulation en toute sécurité – Rubrique 7.

Protection personnelle - Rubrique 8

Traitement des déchets – Rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

#### Mesures de protections et d'utilisation

Porter un équipement de protection approprié (voir Section 8). Ne pas impliquer les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée dans aucun processus dans lequel ce produit est utilisé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Ne pas entrer dans une zone de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'ils ne soient correctement ventilés. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient alternatif approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver et utiliser à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Utiliser de préférence des ventilateurs et des éclairage antidéflagrants et des outils anti-étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert en plaçant les récipients et les équipements au sol avant de transférer le matériau. Les récipients vides peuvent contenir du produit restant et ils peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

## Conseils sur les précautions générales d'hygiène

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et transformé. Les personnes qui utilisent le produit doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

## 7.2. CONDITIONS DE STOCKAGE SANS DANGER, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

- Conserver conformément à la réglementation locale.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Température de stockage recommandée : 15 à 25 °C
- Durée de conservation après production : 24 mois
- Durée de conservation après ouverture : 12 mois
- Tenir à l'abri des sources de lumière UV.
- Conserver conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit séparé et approuvé.
- Conserver dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10), des aliments et des boissons.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières oxydantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'à son utilisation.

- Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et conservés en position verticale pour éviter toute fuite du produit.
- Ne pas conserver le produit dans des récipients non étiquetés. Envisager des systèmes de confinement adéquats pour éviter toute contamination de l'environnement.

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

Gel de finition pour la manucure, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) pour les ingrédients nécessitant une surveillance sur le lieu de travail

	Valeurs limite				
		Long terme		Court	terme
Ingrédient	N° CAS	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
BUTYL ACETATE	123-86-4	150	724	200	966
ETHYL ACETATE	141-78-6	200	734	400	1468
ВНТ	128-37-0	-	10		
HYDROQUINONE	123-31-9	-	0,5		

Indices d'exposition biologique : Aucun indice d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, vous pouvez être tenu de surveiller personnellement l'atmosphère sur le lieu de travail ou dans le processus biologique afin de déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Se référer aux règles de surveillance, telles que les suivantes : Règle européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'estimation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques pour comparaison avec les valeurs limites et stratégie de mesure) Règle européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures d'estimation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Règle européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales pour les procédures de performance pour la mesure des agents chimiques) Il convient également de se référer aux documents nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL / DMEL**: Données non disponibles.

PNEC: Données non disponibles.

#### 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

#### Moyens techniques de contrôle et de prévention de l'exposition

• Une ventilation par aspiration localisée est recommandée lorsque la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination atmosphérique en dessous des limites d'exposition professionnelle.

#### Contrôle de l'exposition professionnelle / Mesures de protection individuelles

## • Mesures d'hygiène :

Avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée, se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé des produits chimiques. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurezvous que les postes de lavage des yeux et les douches de sécurité sont proches du lieu d'utilisation.

#### • Protection des mains



Les gants de protection sélectionnés doivent être conformes aux exigences de la norme EN 374.

Matériau recommandé pour les gants : nitrile (épaisseur > 0,3 mm), caoutchouc butyl, gants en vinyle. Choisir le matériau des gants en fonction de leur résistance au percement, de leur taux de pénétration et de leur dégradation.

Les gants doivent être portés lors de la manipulation de produits chimiques si l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement en cas d'usure, de détérioration (déchirures, trous) ou de modification de leur aspect (couleur, souplesse, forme).

## • Équipement de protection corporelle

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction des risques prévus pour une tâche spécifique et approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. En cas de risque d'incendie dû à l'électricité statique, portez des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges électrostatiques, utilisez une combinaison, des bottes et des gants antistatiques. Reportez-vous à la norme européenne EN 1149 pour plus d'informations sur les exigences relatives aux matériaux et à la conception et aux méthodes d'essai.

Porter des vêtements de protection à manches longues pour empêcher l'exposition de la peau.

## • Autres dispositifs de protection de la peau

Choisir des chaussures adaptées et toute mesure de protection cutanée supplémentaire en fonction des tâches à effectuer et des risques encourus. Ces choix doivent être approuvés par un spécialiste avant la manipulation de ce produit.

#### • Protection des yeux et du visage



Des lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166 doivent être utilisées lorsque l'évaluation des risques indique la nécessité d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux aérosols ou aux poussières.

## • Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante et quand le matériau est manipulé à des températures élevées ou dans des conditions de formation de vapeur, porter un appareil respiratoire autonome approprié. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus, les dangers du produit et les limites de fonctionnement sûres du respirateur sélectionné.

## Contrôle de l'exposition environnementale

Les émissions provenant des équipements de ventilation ou des processus de travail doivent être contrôlées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, vous devez procéder à un lavage des vapeurs, ajouter des filtres

ou apporter des modifications techniques aux équipements de traitement pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES BASIQUES

#### **Informations Générales**

Apparence : Liquide

Couleur : Couleur paille
 Odeur ou seuil olfactif : Spécifique

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible
 Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
 Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible

**Point d'éclair :** 41,5°C ± 1,3°C (PN-EN ISO 3679:2015).

Propriétés oxydantes :Aucune donnée disponiblePression de vapeur :Aucune donnée disponibleDensité et / ou Densité relative (H2O = 1) :1,020-1,085 g/cm³ /25°CTaux d'évaporation :Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau (20°C) : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

**Viscosité**: 1200-2700 mPa\*s /25°C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Teneur en COV (volatiles totaux):

(valeur logarithmique): Aucune donnée disponible

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Pas d'autres études.

## **RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE**

#### 10.1. REACTIVITE

Risque d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 10.2. STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions recommandées de transport et de stockage. L'exposition à la lumière ou à des températures élevées peut affecter sa stabilité.

Aucune donnée disponible

#### 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Dans les conditions recommandées de transport et de stockage, il ne se produira pas de réactions dangereuses de polymérisation. Une polymérisation exothermique du produit peut se produire sous irradiation UV.

Réaction avec les oxydants forts.

## 10.4. CONDITIONS A EVITER

Pas d'information spécifique.

#### 10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Eviter le contact avec des oxydants forts et différents types de matériaux plastiques.

#### 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Pas d'informations disponibles.

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1 INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité sur les humains

- Toxicité aiguë: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité sur les animaux

• **DL50** : Donnée non disponible

• CL50 : Donnée non disponible

Sensibilisation Donnée non disponible
 Mutagénicité Donnée non disponible
 Cancérogénicité Donnée non disponible
 Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

#### 12.1 TOXICITE

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

#### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Pas de données pour le mélange.

#### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas de données pour le mélange

#### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET VPVB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. PROPRIETES PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINIEN

Il n'existe aucune information sur les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas de données disponibles pour le mélange.

## RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les informations contenues dans cette section contiennent des informations générales et des avertissements.

## 13.1. METHODE DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ne pas laisser aller dans l'environnement. Eliminer les déchets conformément aux réglementations locales et nationales.

## Elimination du produit cosmétique et de son emballage

- La génération de déchets doit être évitée ou minimisée si possible. L'élimination de ce produit, doit être réalisée dans le respect de la loi sur la protection de l'environnement et selon les exigences de toute autorité locale régionale. Ne pas éliminer le produit avec les déchets ménagers.
- Si cela est possible. Les emballages de déchets devraient être recyclés. L'incinération ne doit être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible.
- La classification du produit peut participer aux critères de déchets dangereux.
- Éliminer le matériau et son récipient uniquement avec des précautions spécifiques. Porter une attention à la manipulation des contenants vides qui n'ont pas été nettoyés. Les vapeurs provenant des résidus

du produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du conteneur

• Empêcher la dispersion et le rejet du matériel déversé et le contact avec sol, voies navigables, les systèmes de drainage et égouts.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. NUMERO ONU

UN 1993

#### 14.2. NOM D'EXPEDITION DE L'ONU

Ethyl acetate

## 14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT.

Classe: 33

Etiquette N°: 3





#### 14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Ш

## 14.5. DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Oui

#### 14.6. PRECAUTIONS SPECIALES POUR LES UTILISATEURS

Transporter le matériel dans des conteneurs fermés, stockés verticalement. Eviter l'exposition au soleil et aux chocs. Les colis doivent être scellés. S'assurer que les personnes transportant le matériel puissent intervenir efficacement en cas d'accident et/ou de déversement.

## 14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

Pas d'information disponible

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

# 15.1. REGLEMENTATION/LEGISLATIONS POUR LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES SUBSTANCES OU LES MELANGES

- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif
  à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant
  les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces

substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

- RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE)
   n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

## 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Pas de données disponibles

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Première version de la FDS, correspondant à un nouveau produit.

## Lexique Phrase H

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Self-heat. 1	H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
Self-heat. 2	H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Eye Irrit. 2B	H320	Mortel par inhalation
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Carc. 2	H351	(inhalation) Susceptible de provoquer le cancer
Repr. 1B	H360Fd	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets à long terme
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Aquatic Chronic 4	H413	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

## Lexique toxicité / Exposition

**DNEL** Doses dérivées sans effet

**DMEL** Doses calculées à effet minimal

PNEC « Predicted No Effect Concentration » : c'est la plus forte concentration de la

substance sans risque pour l'environnement.

LC50 Concentration létale pour 50 % d'une population test (concentration du produit

chimique qui causent la mort de 50 % des animaux de laboratoire au cours de la

période d'observation)

**DL50** Dose létale pour 50 % d'une population test (quantité d'une matière, administrée en

une seule fois, qui cause la mort de 50 % d'un groupe d'animaux d'essai)

FBC Le facteur de bioconcentration (FBC) est un indicateur de la tendance d'une

substance chimique à s'accumuler dans l'organisme vivant. Il peut être obtenu par

un calcul basé sur le logPow ou test de bioaccumulation.

#### **Lexique Transport**

**TDM** Transport de Matières Dangereuses

ADR Transport routier

RID Transport ferroviaire

ADN Transport fluvial

IMDG-OMI Transport maritime

IATA-OACI Transport aérien

Clause de non-responsabilité: Les informations ci-dessus sont basées sur les connaissances actuelles et les données provenant du fournisseur, elles décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Il appartiendra à l'utilisateur de respecter, sous sa responsabilité, les lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Aucune responsabilité n'est assumée en cas d'utilisation inappropriée.